PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

SÉANCE ORDINAIRE DU 1er novembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 1^{er} novembre 2022, à 20 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1 Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2 Mme Denise Houle - conseillère siège no 3 M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4 M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5

M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2022-11-153 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 20h02

Adoptée.

2022-11-154 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS Séance ordinaire du conseil municipal

du 1er novembre 2022 à 20 h

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022

4. Communiqués et correspondance

4.1 Tableau des correspondances reçues en octobre 2022

5. Administration et finances

- 5.1. Dépôt- des états financiers se terminant le 31 décembre 2021
- 5.2. Dépôt- des comptes à payer
- 5.3. Dépôt- activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 5.4. Formation gestionnaire de sentiers
- 5.5. Demande d'aide financière « partage d'une ressource d'adjoint(e) à la direction.
- 5.6. Mise en commun d'une ressource partagée avec Saint-Félix-de-Kingsey
- 5.7. Embauche d'un journalier en voirie en partage avec Saint-Rosaire
- 5.8. Reconnaissance MRC et Municipalité amie des enfants
- 5.9. Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes 2022.
- 5.10 Autorisation d'utiliser un montant du surplus au budget 2023.
- 5.11 Remise d'une carte cadeau à un bénévole
- 5.12. Refacturation aux citoyens pour des sorties inutiles de pompier.
- 5.13 Programme d'aide à la voirie locale Volet Entretien des routes locales

6. Loisirs et Culture

- 6.1 Renouvellement des droits de passage pour le Club Les Baroudeurs 2022-2023
- 7. Sujets divers (demeure ouvert)
- 8. Rapport des élus
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-11-155

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

Considérant que le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance:

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Les correspondances d'octobre ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5.1 DÉPÔT- DES ÉTATS FINANCIERS DE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

2022-11-156

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier pour l'année financière 2021 ainsi que le rapport de l'auditeur.

Pour l'administration municipale, les revenus de fonctionnement sont de 609 034 \$, les revenus d'investissements sont de 9 608 \$, les dépenses sont de 509 573\$ et les éléments de la conciliation à des fins fiscales sont de 3 555 \$ laissant ainsi un surplus de 103 016 \$ pour l'année 2021.

Les états financiers consolidés se résument à 616 429 \$ pour les revenus de fonctionnement, 9 608 \$ pour les revenus d'investissements, 515 574 \$ pour les dépenses et 5 165\$ pour les éléments de la conciliation à des fins fiscales, laissant ainsi un surplus consolidé de 106 020 \$ pour l'année 2021.

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les états financiers de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, seront disponibles au bureau municipal pour quiconque voulant les consulter.

Adoptée.

5.2 LISTE DES COMPTES À PAYER

2022-11-157

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale, greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.3 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

3 968.28 \$
1 110,00 \$
1 290.00 \$
6 368.28 \$
2 439.37 \$
6 378.53 \$
26 196.44 \$
3 003.98 \$
38 018.32 \$

2022-11-158 5.4 FORMATION GESTIONNAIRES DE SENTIERS

CONSIDÉRANT QUE LE sentier de la Vieille Traverse est ouvert à l'année et que plusieurs activités s'y déroulent;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré Appuyé par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte de payer la formation pour les gestionnaires de sentiers à madame Eve Lyne Marcotte au montant de 130\$ plus taxes.

Adoptée.

5.5 Demande d'aide financière « partage d'une ressource d'adjoint(e) à la direction.

2022-11-159

ATTENDU QUE la municipalité de Maddington Falls a pris connaissance du guide concernant l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Maddington Falls et de Saint-Félix-De-Kingsey désirent présenter un projet de partage de ressource pour un(e) adjoint(e) à la direction générale, dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Steven R Deshaies appuyé par monsieur Bernard Philipps

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Maddington Falls s'engage à participer au projet de partage de ressource pour un(e) adjoint(e) à la direction générale et d'assumer sa partie des coûts;
- Le conseil de Maddington Falls accepte de laisser Saint-Félix-de-Kingsey d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil de Maddington Falls autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le maire et la directrice générale, greffière-trésorière sont autorisé à signer tout document en lien avec demande d'aide financière.

Adoptée.

5.6 Mise en commun d'une ressource partagée avec Saint-Félix-de-Kingsey

2022-11-160

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Félix-de-Kingsey et de Maddington Falls ont chacune besoin d'un(e) adjoint(e) à la direction générale et à temps partiel;

CONSIDÉRANT QU'aucune des deux municipalités ne peut offrir un poste d'adjoint(e) à la direction générale à temps plein à l'année;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Félix-de-Kingsey et de Maddington Falls peuvent, ensemble, combler ce manque par la mise en commun d'une ressource d'adjoint(e) à la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Félix-de-Kingsey et de Maddington Falls désirent se prévaloir d'une entente intermunicipale pour démarrer un service commun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Denise Houle Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, monsieur Patrice Morin et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lisa Lee Farman soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Maddington Falls.

Adoptée.

5.7 Embauche d'un journalier en voirie en partage avec Saint-Rosaire

ATTENDU QUE les municipalités de Maddington Falls et Saint-Rosaires ont publié une offre d'emploi pour le poste d'une ressource partagée d'un journalier en voirie;

ATTENDU QUE les municipalités de Maddington Falls et de Saint-Rosaire n'ont reçu qu'un seul candidat;

En conséquence,

Sur proposition de madame Eve Lyne Marcotte Appuyée par monsieur Steven R Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls en collaboration avec la municipalité de Saint-Rosaire engage monsieur Étienne Bergeron au poste de journalier de voirie;

QUE celui-ci débutera le lundi le 21 novembre 2022;

QUE les conditions soient précisées dans son contrat de travail qui sera signé par Maddington Falls et aussi Saint-Rosaire;

Adoptée

5.8 Reconnaissance MRC et Municipalité amie des enfants

2022-11-162

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour devenir MRC/Municipalité amie des enfants ;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise et approuve le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de de la reconnaissance MRC/Municipalité amie des enfants ;

QUE le conseil nomme mesdames Eve Lyne Marcotte et Chantal Bilodeau porteuses du dossier MRC/Municipalité amie des enfants ;

QUE la directrice générale, greffière trésorière soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin ;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la municipalité de nommer la municipalité à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance;

QUE la municipalité s'engage à :

Mettre en œuvre les trois engagements inscrits au dossier de candidature Municipalité amie des enfants ;

Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance en organisant un événement de lancement public et/ou une campagne de communication ;

Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre ;

Tout au long des trois prochaines années, communiquer votre appartenance au réseau Municipalité amie des enfants et diffuser l'état d'avancement de vos engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants ;

Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

Adoptée

2022-11-163 5.9 Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes 2022.

Sur proposition de madame Eve Lyne Marcotte Appuyée par Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil informe de la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes soit du 23 décembre 2022 au 9 janvier 2023.

Adoptée

5.10 Autorisation d'utiliser un montant du surplus au budget 2023.

2022-11-164

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps Appuyé par monsieur Steven R Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière d'utiliser un montant du surplus au budget de 2023 si nécessaire;

Adoptée

5.11 Remise d'une carte cadeau à un bénévole

2022-11-165

ATTENDU QU'une carte cadeau de 100\$ est toujours disponible après le refus de Réal Baril de la recevoir;

En conséquence,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau Appuyée par madame Eve Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil remet cette carte de 100\$ à Jocelyn Rivard pour avoir fait du travail bénévole avec ses propres équipements.

Adoptée

2022-11-166

5.12 Refacturation aux citoyens pour des sorties inutiles de pompier.

ATTENDU QUE la municipalité constate que des sorties de pompiers pour des fausses alarmes coutent chers aux citoyens;

En conséquence,

Sur proposition de madame Denise Houle Appuyée par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale, greffière trésorière de refacturer tout citoyens pour qui les pompiers sortent pour des fausses alarmes;

QU'une lettre soit envoyée aux citoyens pour qui cela est déjà arrivé et que la facturation sera faite dès la deuxième sortie inutiles.

QUE le montant complet chargé par les pompiers sera refacturé au citoyen.

Adoptée.

2022-11-167

5.13 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales (65 818 \$)

Considérant que le ministère des Transports va verser une compensation de 65 818 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

En conséquence,

Sur proposition de madame Eve Lyne Marcotte Appuyée par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Maddington Falls informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

6. Loisirs et Culture

2022-11-168

6.1 Renouvellement des droits de passage pour le Club Les Baroudeurs 2022-2023

Considérant que le Club Quad Les Baroudeurs ont fait la demande de renouvellement des droits de passage sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les droits de passages sont les mêmes que les années précédentes;

Considérant que la demande est récurrente à chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser les droits de passages sur les chemins municipaux aux endroit suivant;

- rue du pont 300 mètres;
- rang de la rivière 50 mètres;
- rang 11 100 mètres;
- rang 16 2 Kilomètres;
- rang 10 à partir de l'intersection de la route 261 500 mètres.

D'aviser le Club Quad Les Baroudeurs de s'assurer de l'entretien des pancartes de signalisation routière.

D'aviser le Club Quad Les Baroudeurs de veiller à ce que les entrées et sorties des sentiers soient aux endroits indiqués par la signalisation routière.

QUE la présente résolution gardera effet jusqu'à ce qu'il y en ait une nouvelle d'adoptée.

Adoptée

- 7. Sujets divers (demeure ouvert)
- 8. RAPPORT DES ÉLUS
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-11-169

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de madame Eve Lyne Marcotte

QUE la séance soit levée à 20h55

Adoptée

Patrice Morin, Maire

Lisa Lee Farman Directrice générale/ Greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 7 décembre 2022.